



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Salle A Logis de Lunesse : exonération de frais de location

DE20141006_33	Conseil municipal du 6 octobre 2014
Rapporteur : Laïd BOUAZZA	Télétransmise à la Préfecture le - 8 OCT. 2014 Affichée le 8 octobre 2014

L'an deux mille quatorze le six octobre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 18 septembre 2014

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, Mme LEGRAND, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. LE MAUFF, M. CHUPIN, Mme GUINANDIE, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme COUTANT

Ont donné procuration :

- Mme LASBUGUES à Mme CHAUVET
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- M. LAVAUD à M. PAIN
- Mme PEREZ à M. BOUAZZA

Secrétaire de séance : M. Samuel CAZENAVE

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

D É V E L O P P E M E N T T E R R I T O R I A L

Salle A Logis de Lunesse : exonération de frais de location

Vie Associative et de la Jeunesse
id : 590

Conseil municipal
6 octobre 2014

33

Rapporteur : Laïd BOUAZZA

La salle A du Logis de Lunesse est utilisée une fois par an par l'Union Fédérale des Associations Françaises d'Anciens Combattants et Victimes de Guerre de la Charente pour effectuer son Assemblée Générale suivi d'un traditionnel banquet dansant.

Cette association à faible budget demande la gratuité totale de la location de la salle.

Je vous propose d'accepter de déroger aux règles de tarification fixées par délibération n° 52 du Conseil Municipal du 16 décembre 2013 et d'accorder désormais à cette association la gratuité totale de la salle A pour cette manifestation selon les modalités si après :

Union Fédérale des Associations Françaises d'Anciens Combattants et Victimes de Guerre de la Charente			
Salle A du Logis de Lunesse			
Période	Location	Intérêt Communal	Gratuité totale
1 fois à l'année	155,00 €	69,90 €	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
6 octobre 2014
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint

